

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE MARQUES (MAROC)

I - Evolution des activités d'enregistrement :

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle a reçu en 1998 3495 demandes d'enregistrement de marques de fabrique et/ou de commerce soit une augmentation de 10,4 % par rapport à l'année 1997. Ces demandes se répartissent comme suit :

Résidents	: 2380
Non-résidents	: 1115

Il est à noter qu'une demande d'enregistrement peut revendiquer la protection dans une ou plusieurs classes de produits et/ou services selon la classification de Nice.

II - Création, reproduction et distribution de sources secondaires d'information en matière de marques, c'est-à-dire sous forme de bulletins officiels :

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle procède à la publication des marques enregistrées en vertu de la loi sur la protection de la propriété industrielle. Cette publication contient les informations suivantes :

- Les données bibliographiques et les images des marques enregistrées,
- La liste alphabétique des déposants,
- La table de concordance entre les marques et les produits revendiqués,
- Les modifications postérieures à l'enregistrement (Cessions, radiations, licences, changements de nom et/ou d 'adresse des titulaires etc...).

La maquette du bulletin officiel est conçue et préparée par l'office. L'impression finale est confiée à des imprimeries spécialisées en attendant que l'application relative à son impression par les services de l'Office soit finalisée.

L'automatisation des services de l'office est en cours de préparation finale. La base de données contenant toutes les informations des titres de propriété industrielle protégés au Maroc sera disponible aussi bien pour les recherches d'antériorité aux niveaux national et international (incorporation des marques internationales désignant le Maroc) que pour les différentes opérations administratives (Procès-verbaux, certificats d'inscriptions, copies officielles, extraits

du registre, duplicatas d'enregistrement, bulletin officiel, correspondance relative aux marques etc...)

III - Classement, reclassement et indexation des marques :

L'office Marocain de la Propriété Industrielle applique la Classification Internationale de Nice pour les produits et services aux fins de l'enregistrement des marques. De même, la Classification internationale de Vienne pour les éléments figuratifs des marques sera appliquée à toutes les marques nationales actives. Ces deux classifications seront intégrées comme critères de recherche dans la base des marques.

IV - Création et tenue à jour des systèmes de recherche manuels :

Pour les recherches manuelles, l'office Marocain de la Propriété Industrielle dispose des registres de publicité des marques en vigueur, de la collection des bulletins officiels des marques nationales ainsi que de la collection de la revue des marques internationales.

V - Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisés :

Le système informatique de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle est constitué d'un réseau fonctionnant sous Windows avec possibilité de liaison par modems pour les antennes de l'office installées dans les différentes délégations du ministère de tutelle (environ 29).

Le matériel informatique dont dispose l'office est constitué de :

02 Serveurs,
25 Stations de travail dotées d'ordinateurs compatibles,
01 Scanner H.P. Scanjet 3 p,
08 Imprimantes Laser,
01 Imprimante à jet d'encre,
02 Imprimantes matricielles,
02 Machines à écrire,

01 Station complète de recherche sur Disque-Compacts pour les marques internationales enregistrées en vertu de l'arrangement de Madrid (ROMARIN).

Logiciels de traitement de l'information :

Windows NT Server,
Word pour windows,
Access,

Excel,
Powerpoint,
Corel Draw.

VI - Administration des services mis à la disposition du public :

L'office dispose d'une salle publique qui contient les collections suivantes :

- Collection sur registre de toutes les marques nationales enregistrées au Maroc,
- Fichier alphabétique des marques nationales actives,
- Collection de la revue " Les Marques Internationales " .

VII - Echange de documentation et d'information en matière de marques :

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle reçoit, dans le cadre de l'échange d'informations sur les marques les produits suivants :

- la revue mensuelle des marques internationales.
- la collection des marques internationales sur Disque-Compacts (Disque Biblio et Disque Images : ROMARIN).

De même, l'office reçoit de l'U.S.P.T.O. (Etats-Unis) 4 types de Disque-Compacts relatifs aux marques Américaines :

- 1 Disque pour les demandes d'enregistrement de marques aux Etats-Unis,
- 1 Disque contenant la collection des marques actives aux Etats-Unis,
- 1 Disque relatif aux modifications postérieures à l'enregistrement.
- 1 Disque contenant le manuel de procédure d'examen, le manuel de classification des produits et services, les informations générales sur l'Office des USA des marques et brevets, au manuel des statuts et règles applicables aux marques, le guide d'examen des marques, l'index téléphonique des agents et examinateurs de l'USPTO, et le catalogue des produits et services fournis par l'USPTO (publications, prix, taxes, extraits de lois et règles, connexion on-line, services permanents etc..)

VIII - Sujets relatifs à la formation théorique et pratique :

Afin de sensibiliser les différents milieux sur l'importance de la propriété industrielle et son rôle dans le développement économique et social, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle a entrepris un ensemble d'actions visant la

sensibilisation des opérateurs économiques et la promotion de la propriété industrielle. Parmi ces actions on peut citer les suivantes :

1-Organisation des séminaires :

En collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI - Genève), le Département du Commerce et de l'Industrie a organisé :

- un séminaire sur la propriété intellectuelle destiné au corps de la magistrature;
- un séminaire sur les contrats de licence et les transferts de techniques;

En collaboration avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI – France) et la participation de la Présidente du Comité National anti – Contrefaçon, l'OPI a organisé à Rabat un séminaire sur la contrefaçon.

2-Participation aux salons et expositions :

La participation aux foires et expositions constitue pour l'OPI une action de sensibilisation, de prospection et de promotion. Au cours de cette année 1998, l'OPI a participé :

- à la 4^{ème} édition du Salon Mondial de l'Invention et de l'Innovation;
- Au 1^{er} Forum de l'innovation, de la recherche-développement et de la technologie.

Par ailleurs, L'OPI a organisé des journées d'information sur la propriété industrielle :

- une journée d'information et de sensibilisation au profit des étudiants de la 2^{ème} année de la Faculté de Droit de Casablanca (Droit Privé) option Propriété industrielle;
- une journée d'information au Centre de Recyclage de la Gendarmerie Royale;
- des journées d'information sur l'artisanat à Casablanca et à Kénitra.

Dans le cadre de la coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI – Genève), l'OPI a organisé des sessions de formation dans le domaine des marques :

- à un responsable mauritanien de la propriété industrielle;
- à 11 fonctionnaires de pays arabes;
- à des représentants des offices de propriété industrielle de pays arabes;

- aux directeurs des offices nationaux de certains pays africains membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI);
- à neuf fonctionnaires des offices des pays arabes.

IX - Autres sujets pertinents :

L'Office met à la disposition du public des notices, des brochures et des dépliant contenant toutes les informations relatives à la protection des marques et aux modalités de dépôt.

Un guide du déposant pour les marques concernant la protection des marques aussi bien au niveau national qu'international sera bientôt mis à la disposition du public.

Par ailleurs, l'Office a préparé des pages WEB contenant toutes les informations pertinentes en matière de marques (lois applicables, traités et arrangements dont le Maroc est membre, formalités de dépôt, taxes en vigueur etc...). Ces pages sont accessibles au niveau du site du ministère de tutelle à l'adresse suivante : **WWW.MCINET.GOV.MA**